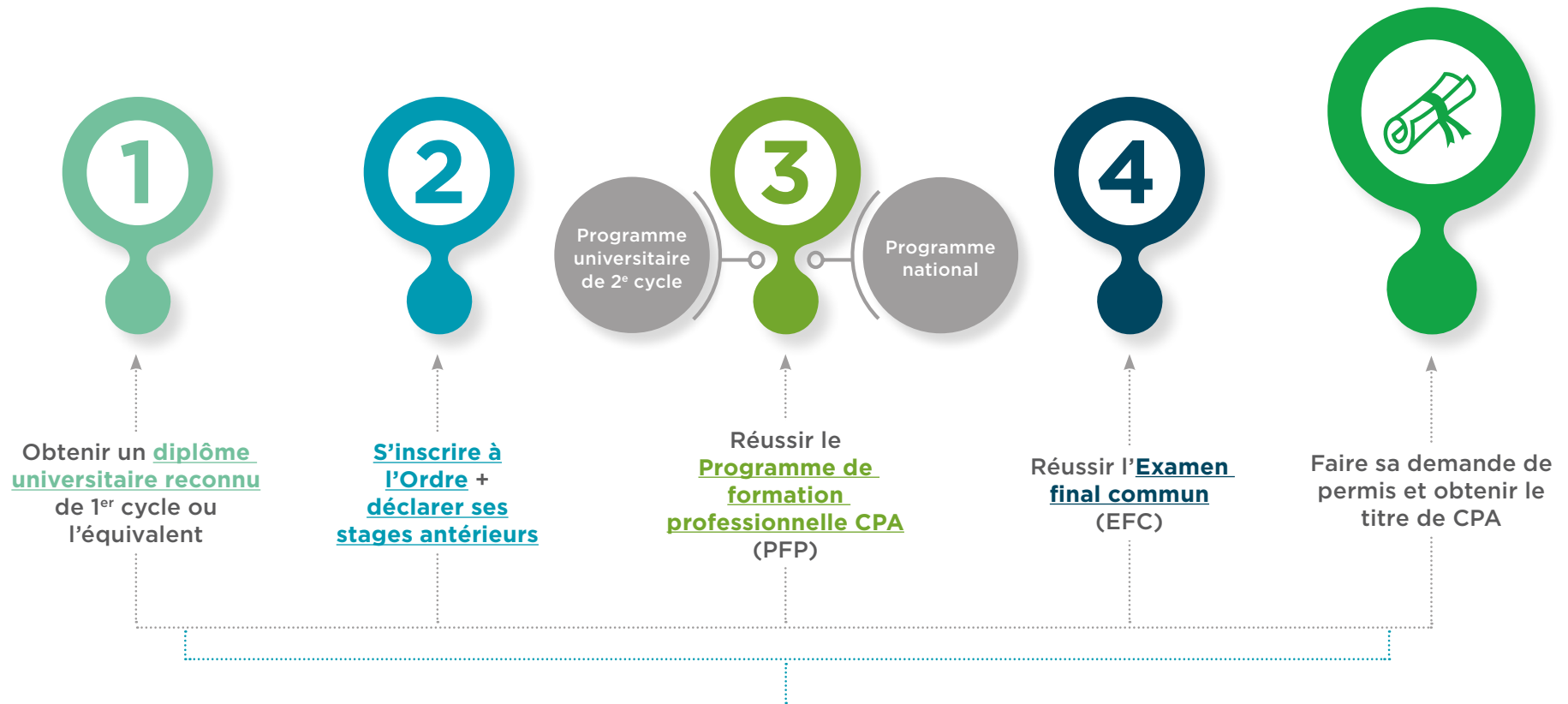




Cheminement CPA

Comptable professionnel agréé

Le titre de CPA auditeur vous intéresse?
Consultez les prérequis du cheminement [ici](#).



Effectuer 24 mois de stage dans n'importe quelle organisation :
cabinet, entreprise, institution financière, secteur public
ou OSBL (possible dès 30 crédits universitaires pour un maximum
de 8 mois avant l'inscription à l'Ordre).

Déclarer votre stage

Les deux cheminement sont équivalents et mènent à l'obtention du titre de CPA.

Stage en cheminement préapprouvé

Plusieurs cabinets comptables et certaines grandes organisations ont établi avec l'Ordre un programme de stage préapprouvé dont les tâches ont été analysées avant votre arrivée en tant que stagiaire.

Stage hors cheminement préapprouvé

Lorsque l'employeur n'a pas établi d'entente avec l'Ordre et que les tâches n'ont pas été analysées préalablement à votre arrivée en tant que stagiaire.

Avant de déclarer le début de votre stage, vous devez être inscrit à l'Ordre, occuper un emploi admissible, être accompagné par **un mentor CPA et être supervisé** dans le cadre de cet emploi. N'oubliez pas que ces expériences de travail doivent vous permettre de développer les **compétences techniques et habilitantes** et qu'il doit y avoir une progression dans la complexité des tâches accomplies.

Déclarer le début de votre stage dans votre dossier en ligne au maximum 60 jours après votre premier jour de travail.

(excepté pour les stages effectués avant le PFP, puisque la déclaration se fait à l'inscription à l'Ordre)

Le stage peut être complété à temps plein (32 h/semaine) ou à temps partiel (au moins 17,5 h/semaine et la durée sera calculée au prorata).

préapprouvé

hors cheminement préapprouvé

Remplir le **formulaire d'attestation du directeur de stage** et le faire signer par votre directeur de stage. Ce formulaire doit être joint à votre déclaration dans votre dossier en ligne.

Joindre à votre déclaration de stage un **document descriptif** produit sur le papier à en-tête de l'employeur qui doit inclure certaines informations.

Soumettre les rapports de stage nécessaires au moment approprié (à chaque période de 6 mois travaillés). Le premier rapport de stage suivant l'inscription à l'Ordre doit inclure l'expérience acquise avant le PFP.

Déclarer la fin de votre stage.